

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 13 avril 2010 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Guylaine Richer et M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mme Sandra East, commissaire.

Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-100413-2269

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-100413-2270

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
4. Probation de gestionnaires;
5. Nettoyage des systèmes de ventilation aux écoles de la Clé-des-Champs, secondaire du Harfang et secondaire Jean-Jacques-Rousseau – Adjudication de contrat;
6. Remplacement des conduits de chauffage à l'école Gaston-Pilon – Nomination d'un ingénieur en mécanique et électricité;

7. Adoption d'un règlement amendé sur les séances du comité exécutif;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale dépose son rapport sur la probation de cinq gestionnaires. Elle indique que Mmes Michèle St-Arnaud, coordonnatrice à la Direction du service des ressources financières, Geneviève Lévesque, directrice adjointe, école secondaire Lucille-Teasdale, Karine Pronovost, directrice, école des Pins, Diane Sirois, directrice, école Horizon-du-Lac et M. Marc Robillard, directeur adjoint, école secondaire d'Oka, ont accompli cette étape avec succès.

NETTOYAGE DES SYSTÈMES DE VENTILATION AUX ÉCOLES DE LA CLÉ-DES-CHAMPS, SECONDAIRE DU HARFANG ET SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n^o CE-100413-2271

ATTENDU l'appel d'offres public n^o190AO-800 pour le choix de l'entrepreneur général concernant le nettoyage des systèmes de ventilation aux écoles de la Clé-des-Champs, secondaire du Harfang et secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc.;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de nettoyage des systèmes de ventilation aux écoles de la Clé-des-Champs, secondaire du Harfang et secondaire Jean-Jacques-Rousseau, à l'entrepreneur général Airtox inc. pour la somme de 101 340 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

REPLACEMENT DES CONDUITS DE CHAUFFAGE À L'ÉCOLE GASTON-PILON – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

Résolution n^o CE-100413-2272

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de remplacement des conduits de chauffage à l'école Gaston-Pilon;

ATTENDU que le coût des travaux est évalué à 150 000 \$;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (mécanique et électricité) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (mécanique et électricité) IngémeL experts-conseils inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement des conduits de chauffage à l'école Gaston-Pilon;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDÉ SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n^o CE-100413-2273

ATTENDU qu'en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU les articles 392 à 396 de la *Loi sur l'instruction publique* qui régissent l'adoption des règlements;

ATTENDU le règlement sur les séances du comité exécutif (SIP-04);

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE DONNER avis public que le comité exécutif adoptera, à sa séance du 8 juin 2010, un règlement amendé sur les séances du comité exécutif, lequel se lira comme suit, à savoir :

1. Le comité exécutif tient une séance ordinaire mensuellement le deuxième mardi de chaque mois à 19 h 30, sauf aux mois de janvier, juillet, août et décembre;
2. En août, le comité exécutif tient une séance ordinaire le dernier mercredi du mois à 19 h 30;
3. En décembre, le comité exécutif tient une séance ordinaire le deuxième mercredi du mois à 19 h 30;
4. Il n'y a pas de séance ordinaire aux mois de janvier et juillet;
5. Les séances se tiennent habituellement au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse. Elles peuvent également se tenir à tout autre lieu ou toute autre heure lorsque requis.

DE TRANSMETTRE une copie du projet de règlement aux conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-100413-2274

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 55.

Guyline Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général